



Campagne 2024



PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX



Sommaire

01 Les conditions d'éligibilité

02 Les Projets éligibles

03 Les ressources complémentaires



A savoir!

- Services concernés par l'aide à l'emploi :

Clubs et comités



SDJES*

Ligues



DRAJES**

Contactez le Référent Emploi
[Annuaire ici](#)



Dépôt des dossiers



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

*SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

**DRAJES : Délégation Régionale Académique à la jeunesse, à l'Engagement et aux sports



01 Les conditions d'éligibilité



Présentation

GRANDE CAUSE NATIONALE **30 JUGE!** CHAQUE JOUR ●

La Grande Cause Nationale est le relai sociétal pour porter l'héritage immatériel de ce rendez-vous unique et historique, avec pour objectif d'améliorer l'éducation, la santé, l'inclusion et de rendre notre société plus solidaire.



4 thématiques :



Emploi



Prévention
noyades



Développement de
Projets



Territoire à
dispositions
particulières



Présentation

L'Agence Nationale du sport subventionne vos actions selon deux dispositifs :

Le Projet Sportif Fédéral et le Projet Sportif Territorial

PSF



Crédits alloués par la FFTIR

PST



Crédits alloués par région



4 thématiques :



Emploi



Prévention
noyades



Développement de
Projets



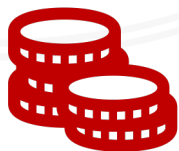
Territoire à
dispositions
particulières



Présentation PST

En 2024, le montant des crédits attribués au titre des projets sportifs territoriaux (PST) s'élève à **72,09M€¹**, répartis comme suit :

- ⇒ 53,39M€² pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (emploi uniquement) ;
- ⇒ 5,5M€ pour renforcer les savoirs sportifs fondamentaux (plan « Prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique » et « Savoir Rouler à Vélo (SRAV) ») ;
- ⇒ 4,56M€ pour financer les actions menées en Corse, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Nouvelle-Calédonie ;
- ⇒ 8,84M€ pour accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux et soutenir les actions liées aux politiques publiques du sport.



4 thématiques :



Emploi



Prévention
noyades



Développement de
Projets



Territoire à
dispositions
particulières



Les conditions d'éligibilité au PST

1. Le respect du contrôle d'honorabilité des dirigeants et salariés de l'association
2. Le recrutement d'un éducateur détenant une carte professionnelle (diplôme reconnu par le code du sport)
3. Le respect de la convention collective du sport
4. Le suivi d'une formation sur la sensibilisation à la lutte contre les violences par le dirigeant et le salarié
5. L'engagement à proposer un plan de formation pluriannuel pour les dirigeants et le salarié.



02 Les projets éligibles



Porter un projet



Remplir les critères administratifs

Solliciter les bons acteurs:
SDJES/DRAJES/ FFTir

Déposer sur le Compte
Asso



Respecter l'échéancier de votre région



Emploi

- Pérennisation et développement d'emplois de personnels qualifiés en fonction des besoins observés sur les territoires
- Recrutement de nouveaux emplois prioritairement au sein des territoires carencés (QPV, ZRR)
- Création d'emplois pour accompagner le déploiement et l'animation du programme des 5 000 équipements de proximité
- Aide ponctuelle à l'emploi (reliquat 1 jeune 1 solution)



Emploi ANS



Qui: Associations sportives locales, départementales, régionales ou groupements d'employeurs affiliées à la FFTIR

Durée: Contractualisation du 2/3 ans et aide ponctuelle



Montant : max 12000€ par an par emploi à temps plein



Date limite : d'avril à juin 2024 selon les DRAJES



Pour Qui : Educateurs sportifs / chargés de développement



Emploi ANS

Priorités sur les objectifs de développement :

- ✓ La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive
- ✓ Le développement de la pratique féminine
- ✓ Le développement des APS accessibles aux personnes en situation de handicap
- ✓ L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires
- ✓ La promotion du sport santé et du sport en entreprise
- ✓ La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs
- ✓ La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la république



Emploi « 1000 emplois sociosportifs »



Qui: Associations sportives affiliées à la FFTIR agréée



Durée: Contractualisation 3 ans sur 4 années



Montant : 60 000€ sur 3 ans



Date limite : 20 mars 2024 (terminé)



Pour Qui : Educateurs sportifs intervenant dans 500 villes ciblées



Accompagnement du déploiement des PST

L'enveloppe de 8,84M d'euros permettra de financer entre autre :

- ❑ Des actions spécifiques menées en matière de **lutte** contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport



Actions portées par les ligues ou les comités





03 Les ressources complémentaires



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Accueil

Qui sommes-nous ?

Plaquette CRDLA
Sport

Le DLA

Les ressources

Contacts

La lettre d'info'



Outil du calcul du coût de l'emploi

Afin de répondre aux besoins des acteurs de terrain dans le cadre d'accompagnements à la création d'emploi, et sur la base d'une initiative du CROS Poitou-Charentes, le Centre de Ressources DLA Sport a développé un outil permettant d'estimer le coût d'un emploi au sein d'une association.

En partenariat avec le Cosmos, l'AFDAS, l'Agence Nationale du Sport et la Direction des Sports, cet outil doit permettre aux employeurs potentiels d'effectuer une première simulation du coût de l'emploi en fonction des différentes aides mobilisées et/ou mobilisables. Il constitue une première étape nécessaire pour sensibiliser les structures associatives sportives aux conséquences et opportunités engendrées par la création d'un emploi (financières, pérennisation, mutualisation, etc.).

L'outil intègre désormais les dispositifs de l'Agence Nationale du Sport (ANS), ainsi que les contrats d'apprentissage et de professionnalisation et la revalorisation des salaires 2024 de la branche sport en raison de la progression de l'inflation.

Par ailleurs, l'ensemble des aides a été répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des aides à l'emploi mobilisables - avril 2023



Accédez au site
du CNOSF



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

COSMOS
Tous les sports. Un seul univers.

Estimation du coût de l'emploi

**De la création de l'emploi à sa pérennisation
Où en êtes vous ?**

Rédigez votre projet
associatif



Effectuez le diagnostic
de votre association

Mon club et l'emploi
QUELLES BASES POUR L'AVENIR ?

Estimez le coût de vos
emplois

Outil de calcul du
coût de l'emploi

Explorez les
différentes pistes de
financements de vos
emplois



Simuler le coût de l'emploi : [ici](#)



Contactez le bon service

[Lien vers l'annuaire interactif : ICI](https://www.agencedusport.fr/contactez-nous?question=41)

<https://www.agencedusport.fr/contactez-nous?question=41>

- Identifier la thématique éligible au PST
- Trouver les coordonnées du référent régional/départemental **emploi**



Menu

Contactez-nous

Votre question concerne

Subventions territoriales

Nouvelle-Aquitaine - subventions territoriales

Nouvelle-Aquitaine – Subventions territoriales

DRAJES Nouvelle-Aquitaine

Siège Bruges
7 Boulevard Jacques Chaban Delmas
33525 BRUGES CEDEX
Tél : 05 56 69 38 00

Site de Limoges
26 rue des Combes - CS 73707
87037 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05 87 03 11 11

Site de Poitiers
4 rue Micheline Ostermeyer – CS 80559
86020 POITIERS CEDEX
Tél : 05 49 42 30 00

Web : <https://nouvelle-aquitaine.drads.gouv.fr>

Partager



Nouvelle-Aquitaine – Subventions territoriales


Envoyer un message →



Vos contacts en services






formationpro@fftir.org

N'attendez plus contactez-nous et employez!

